



Moyen juridique pour connaitre les resultats universitaires

Par **Marie**, le **13/03/2009** à **15:07**

Bonjour,

Un étudiant à l'université (majeur) ne souhaite pas dire les résultats à sa famille, or celle-ci paie les études et l'éducation nationale est payée par chaque contribuable.
Merci nous dire s'il existe un moyen de savoir.